COMMUNE DE MONTREUX

Procès-verbal

Séance du 6 septembre 2023

Président :	M.	Tal Luder
Secrétaire :	Mme	Céline Morier
Scrutateurs :	M.	Kelvin Kappeler
	M.	Ihab Al Jundi
Huissier :	M.	Jean-Michel Talon

Les membres du Conseil communal de Montreux ont été régulièrement convoqués le mercredi 6 septembre 2023 à 20 h 00 à l'aula du collège de Montreux-Est, rue de la Gare 33, à Montreux.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 juin 2023

2. Assermentation

~~2.1 De Mme Magalie SCHOR en remplacement de Mme Jessica RENEL (Les Vert.e.s), démissionnaire.~~

2.2 De M. Christian BÜRKI en remplacement de M. Michel ZULAUF (PS), démissionnaire.

3. Nominations

3.1 D'un membre à la commission permanente « communication et organisation du Conseil communal » (CCO), en remplacement de M. Tal LUDER (UDC), démissionnaire.

3.2 D'un membre à la commission de gestion (COGEST), en remplacement de M. Tal LUDER (UDC), démissionnaire.

3.3 D'un membre à la commission de gestion (COGEST), en remplacement de M. Pascal ROSSIER (PLR), démissionnaire.

3.4 D'un membre à la commission de gestion (COGEST), en remplacement de Mme Géraldine TORCHIO (Vert-e-s), démissionnaire.

4. Correspondance

5. Communication du Bureau

5.1 Sur la composition de la commission chargée de l'examen de la prise en considération de la motion de M. Olivier MARK « Pour que le Conseil communal reprenne la main en matière de logements à Montreux par un contrôle serré du travail municipal ». (Séance de commission le mardi 12 septembre 2023 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8, à Montreux).

6. Communication de la Municipalité

6.1 Relative au service de l'urbanisme.

7. Rapports des commissions ad hoc

7.1 Sur le préavis no 16/2023 (26/2023 *) relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 395'000.- TTC au maximum, pour le financement des travaux de réfection de la toiture et de la structure du refuge communal des Grésalleys d'En-Haut. (Rapp. M. Laurent GILLIARD).

** Correctif à la suite d'une erreur d'enregistrement lors du dépôt du préavis pour la séance du Conseil communal du 21 juin 2023.*

7.2 Sur la prise en considération du postulat de Mme Stefania LA SPADA « Escaliers de Jacob » (Rapp. Mme Anne SAITO).

8. Préavis de la Municipalité

8.1 No 17/2023 relatif à la création d'un poste de délégué·e à la durabilité et d'un poste de délégué·e aux mobilités. (Séance de commission le lundi 11 septembre 2023 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8, à Montreux).

8.2 No 18/2023 relatif au maintien du soutien au cinéma Hollywood par la reprise du bail par la Commune pour les cinq prochaines années. (Séance de commission le mardi 12 septembre 2023 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle des mariages, rue du Marché 8, à Montreux).

9. Développement des motions et des postulats

9.1 Motion de Mme Claudia HISCHENHUBER « Verdir nos préaux ».

9.2 Motion de M. Olivier MÜLLER « Aménager sans attendre des points de baignades attractifs entre Territet et Clarens ».

10. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité

10.1 Réponse à l'interpellation de M. Olivier MÜLLER « Faudra-t-il attendre une génération entière pour enfin pouvoir se baigner au centre de Montreux ? ».

10.2 Réponse à l'interpellation de Mme Kyong-Won SCHÄRER « Livrélo ».

10.3 Interpellation de M. Vincent HALDI « Etat des lieux au Service de l'Urbanisme ».

10.4 Interpellation de Mme Anne DUPERRET « Bouchons à Montreux ».

10.5 Interpellation de M. Yvon WELTE « Esplanade de Territet bis ».

10.6 Interpellation de M. Olivier RADULJICA « Avenir de Décal'Quai ».

11. Divers

Monsieur le Président Tal Luder annonce qu'il est 20 h 00 et invite l'assemblée à prendre place.

M. le Président
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,
Bonsoir et bienvenue à l'aula du collège de Montreux-Est à cette séance du Conseil communal du 6 septembre 2023, à laquelle je suis heureux de vous retrouver.

Je salue la présence de la Municipalité in corpore, ainsi que celle de Mme Vanessa Egli, secrétaire municipale.
Je salue la présence de notre secrétaire du Conseil communal, Madame Céline Morier, ainsi que celle de notre huissier Monsieur Jean-Michel Talon.

Je salue les membres du Bureau du Conseil, les représentants des médias, ainsi que le public présent ce soir.

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, vous avez été valablement convoqués dans les délais et selon les formes prescrites par l'article 89 de notre règlement.

Suivant les dispositions de l'article 93 de notre règlement, le quorum est fixé à 50 membres présents.

Avec **82** conseillers présents (sur 99), je constate qu'il est atteint et que par conséquent le Conseil peut valablement délibérer.

Présences
82 conseillères et conseillers sont présents.

Absents excusés
Mmes Lauraine Bally, Stefania La Spada, Suzanne Lauber Fürst, Anne Saito, Géraldine Torchio.
MM. Alain Akiki, Eric Blazquez, Angelo Giuliano, Mario Gori, Olivier Mark, Cyril Pabst, Michel Posternak, Silvano Pozzi, Roland Rimaz, Pierre-Andé Spahn.

Absents non excusés
MM. Dario Guarnaccia, Cédric Marsens.

M. le Président
En préambule, ainsi que le dispose l'article 35 al. 3 de notre règlement : « [3] *Aucun vote sur le fond ne peut avoir lieu sur un objet non porté à l'ordre du jour*. »
À la suite de démissions et du dépôt de droits de proposition reçus après l'envoi de la convocation, je vous propose de modifier l'ordre du jour comme suit :

Au point 3. Nominations, ajout des points :
3.3 D'un membre à la commission de gestion (COGEST), en remplacement de M. Pascal ROSSIER (PLR), démissionnaire.
3.4 D'un membre à la commission de gestion (COGEST), en remplacement de Mme Géraldine TORCHIO (Vert-e-s), démissionnaire.

Au point 9. Développement des motions et des postulats, ajout d'un point :
9.2 Motion de M. Olivier MÜLLER « Aménager sans attendre des points de baignades attractifs entre Territet et Clarens ».

Au point 10. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité, ajout des points :
10.3 Interpellation de M. Vincent HALDI « Etat des lieux au Service de l'Urbanisme ».
10.4 Interpellation de Mme Anne DUPERRET « Bouchons à Montreux ».
10.5 Interpellation de M. Yvon WELTE « Esplanade de Territet bis ».
10.6 Interpellation de M. Olivier RADULJICA « Avenir de Décal'Quai ».

Je soumets au vote à main levée cette proposition de modification de l'ordre du jour. L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.

Avant de poursuivre la séance M. le Président propose de tester le système de vote électronique.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 juin 2023

M. le Président
Merci à notre secrétaire du Conseil pour la rédaction de ce procès-verbal.
Concernant le procès-verbal de la séance du 21 juin 2023, y a-t-il des demandes de modifications ?
La parole n'est pas demandée, je soumets au vote l'approbation de ce procès-verbal.

Le procès-verbal est accepté par 71 OUI et 1 abstention.

2. Assermentation

2.1 De Mme Magalie SCHOR en remplacement de Mme Jessica RENEL (Les Vert.e.s), démissionnaire.

Mme Schor ayant eu un empêchement, l'assermentation aura lieu lors de la séance du 11 octobre 2023.

2.2 De M. Christian BÜRKI en remplacement de M. Michel ZULAUF (PS), démissionnaire.

M. le Président
Le Bureau du Conseil s'est réuni ce jour à 19 h 30 et a vérifié et validé l'éligibilité de M. Christian Bürki en remplacement de M. Michel Zulauf (PS), démissionnaire.

Ainsi que le dispose l'article 6 de notre règlement, je vais procéder à l'assermentation de ce nouveau membre élu.
J'invite Monsieur Bürki à me rejoindre devant le pupitre et toute l'assemblée à se lever.

Je vous donne lecture du serment figurant à l'article 6 de notre règlement. À l'appel de votre nom, je vous invite à lever la main droite et à dire à voix haute : JE LE PROMETS !
Lecture de l'article 6.

Monsieur Christian Bürki est assermenté devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

Applaudissements de l'assemblée.

M. le Président
Cette assemblée a entendu votre promesse, et vous faites désormais partie de ce Conseil. Je vous félicite pour votre élection. Vous pouvez à présent retirer votre diplôme de conseiller ainsi qu'un exemplaire du règlement du Conseil communal auprès de notre huissier, puis rejoindre les rangs de ce Conseil à la place qui vous plaira.

3. Nominations

3.1 D'un membre à la commission permanente « communication et organisation du Conseil communal » (CCO), en remplacement de M. Tal LUDER (UDC), démissionnaire.

M. le Président
Le groupe UDC a-t-il une ou plusieurs candidatures à proposer à cette nomination ?

M. Murat Karakas (UDC)
Le groupe UDC propose la candidature de M. Murat Karakas.

M. le Président
Le nombre de candidatures étant égal au nombre de membres à élire, je vous propose, ainsi que l'autorise l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire tacitement M. Murat Karakas. Y a-t-il des oppositions à cette proposition ?

Ce n'est pas le cas, je déclare M. Murat Karakas élu membre de la commission permanente « communication et organisation du Conseil communal » (CCO), et je l'en félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

3.2 D'un membre à la commission de gestion (COGEST), en remplacement de M. Tal LUDER (UDC), démissionnaire.

M. le Président
Le groupe UDC a-t-il une ou plusieurs candidatures à proposer ?

M. Murat Karakas (UDC)
Le groupe UDC propose la candidature de Mme Catherine Morel-Roberti.

M. le Président
Le nombre de candidatures étant égal au nombre de membres à élire, je vous propose ainsi que l'autorise l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire tacitement Mme Catherine Morel-Roberti. Y a-t-il des oppositions à cette proposition ?

Ce n'est pas le cas, je déclare Mme Catherine Morel-Roberti élue membre de la commission de gestion (COGEST), et je l'en félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

3.3 D'un membre à la commission de gestion (COGEST), en remplacement de M. Pascal ROSSIER (PLR), démissionnaire.

M. le Président
Le groupe PLR a-t-il une ou plusieurs candidatures à proposer ?

M. Olivier Müller (UDC)
Le groupe PLR propose la candidature de M. Alain Akiki.

M. le Président
Le nombre de candidatures étant égal au nombre de membres à élire, je vous propose, ainsi que l'autorise l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire tacitement M. Alain Akiki. Y a-t-il des oppositions à cette proposition ?

Ce n'est pas le cas, je déclare M. Alain Akiki élu membre de la commission de gestion (COGEST), et je l'en félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

3.2 D'un membre à la commission de gestion (COGEST), en remplacement de Mme Géraldine TORCHIO (Vert-e-s), démissionnaire.

M. le Président
Le groupe les Vert-e-s a-t-il une ou plusieurs candidatures à proposer ?

M. Florian Manzini (Vert-e-s)
Le groupe les Vert-e-s propose la candidature de Mme Claudia Hischenhuber.

M. le Président
Le nombre de candidatures étant égal au nombre de membres à élire, je vous propose, ainsi que l'autorise l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire tacitement Mme Claudia Hischenhuber. Y a-t-il des oppositions à cette proposition ?

Ce n'est pas le cas, je déclare Mme Claudia Hischenhuber élue membre de la commission de gestion (COGEST), et je l'en félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

4. Correspondance

M. le Président
Je vous donne lecture des courriers reçus à l'attention du Président du conseil ou du Conseil communal.

1) Un courrier daté du 6 août 2023 de M. Jean-Philippe Scalbert concernant l'édition 2023 du Montreux Jazz. *LECTURE annexe 1*

2) Relecture du email de M. Curchod « *Présentation du rapport final de l'étude de fusion et la convention de fusion aux Conseils communaux* » lu lors de la séance du mois de juin 2023. *LECTURE annexe 2*

3) Un doodle et une liste sont à disposition des conseillers pour s'inscrire à cette séance d'information.

4) Un courrier de l'Union des Villes suisses : « *Enquête européenne auprès des membres des parlements des villes : Lettre de soutien » LECTURE annexe 3*

5) La lettre de démission du Conseil communal de Mme Johanne Vetter *LECTURE annexe 4*

6) 2 emails de démission de M. Tal Luder, de la CCO et de la COGEST *LECTURE annexe 5*

7) Email de démission de la COGEST de Mme Géraldine Torchio *LECTURE annexe 6*

8) Email de démission de la COGEST de M. Pascal Rossier *LECTURE annexe 7*

Je n'ai plus d'autre correspondance à vous transmettre.

5. Communication du Bureau

5.1 Sur la composition de la commission chargée de l'examen de la prise en considération de la motion de M. Olivier Mark « Pour que le Conseil communal reprenne la main en matière de logements à Montreux par un contrôle serré du travail municipal ».

(Séance de commission le mardi 12 septembre 2023 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8, à Montreux).

Premier en liste : M. Vincent Haldi (ML).
Membres : Mmes Claudine Borloz, Stefania La Spada, Kyong-Won Schärer et MM. Ihab Al Jundi, Olivier Blanc, Claude-Pascal Gay, Antony Huys, Olivier Mark, Bernard Tschopp.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Olivier Blanc (Vert-e-s)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
J'ai une petite question à propos de l'intitulé, vous parlez de la commission chargée de la prise en considération ou non de la motion de M. Olivier Mark.
En lisant le PV de notre dernière séance du Conseil il ne s'agit pas de cela, il s'agit d'une commission qui statuera sur la recevabilité de la motion. Il me semble qu'il y a un malentendu à ce sujet ou du moins que cela nécessiterait une clarification.

M. le Président
J'ai reçu votre email M. Blanc, le problème pour moi, c'est que dans la procédure de notre règlement du Conseil communal, lorsque le Conseil statue que la proposition est recevable et qu'il la renvoie à une commission, il n'est pas possible de revenir en arrière. Il faudrait le faire en préambule, en constatant qu'elle n'est pas recevable et que le Conseil statue à ce sujet.

Or elle a été renvoyée en commission, je n'ai donc pas la possibilité d'empêcher son renvoi en commission. Si vous voyez un autre moyen de procéder, ou si je me trompe, je prends volontiers vos informations.
Il s'agit de l'article 102 et suivants. Le Conseil statue, il commence par discuter de la recevabilité. Une fois qu'il décide de renvoyer un objet en commission, c'est que ce dernier est considéré comme recevable.

M. Olivier Blanc (Vert-e-s)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je ne fais pas la même lecture de cet article, j'ai cru comprendre que, s'il y a un doute quant à la recevabilité, le Conseil peut statuer immédiatement ou renvoyer à une commission qui étudie la recevabilité. C'est dans ce cas de figure que nous nous trouvons. Je vous suggère de relire l'article à haute voix pour que tout le monde le comprenne.

M. le Président
Ce n'est peut-être pas très clair, car il y a la procédure et il y a le traitement. Pour le dépôt Article 102 :
[3] Le Conseil examine si la proposition est recevable. Si, après avoir entendu l'auteur, un doute subsiste, le Conseil peut :
a) statuer ;

vous n'avez pas statué lors du dernier Conseil – ou

b) renvoyer la proposition à une commission ad hoc, qui demande à la Municipalité ses déterminations ; après le rapport de la commission ad hoc, le Conseil tranche.
Je ne sais pas comment reformuler le fait d'envoyer à une commission l'examen de la recevabilité de cette motion, cela n'est jamais arrivé. Une fois que la commission siège, elle peut déterminer que ce n'est pas recevable ou la Municipalité peut annoncer qu'elle rendra un rapport sur l'irrecevabilité de cette motion.

M. Vincent Haldi (ML)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
En tant que premier membre désigné, je pense que cela ne change pas grand-chose, cette commission peut siéger et se déterminera quant à savoir si cette motion est recevable ou pas. C'est à la Municipalité, lors de cette séance, de prouver que ce dépôt n'est pas recevable.

M. le Président
Je lis cet article de la même façon, mais si ce Conseil souhaite mettre en place une manière différente et plus formelle de procéder au traitement de ces objets, il faudrait passer par tous les points de l'article 102, car parfois nous sautons d'une lettre à l'autre, en interprétant notre règlement de manière approximative. Maintenant, la commission est nommée, et c'est à ses membres de nous rapporter si cette motion est recevable ou pas, puis au Conseil de voter.
Je ne peux pas supprimer la proposition, ni son renvoi en commission.
Voulez-vous formellement trancher sur la recevabilité de cette motion ?

M. Vincent Haldi (ML)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Nous n'allons pas reporter cette commission au mois prochain simplement pour changer l'intitulé du titre de cette motion.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

6. Communication de la Municipalité

6.1 Relative au service de l'urbanisme.

Mme Sandra Genier, Municipale
Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,
Comme indiqué dans un récent communiqué, Madame Lorraine Wasem, cheffe du service de l'urbanisme, quittera ses fonctions au 31 janvier 2024 dans le cadre d'une réorganisation interne du service.
La Municipalité remercie encore sincèrement Madame Wasem pour son engagement en faveur de la Commune de Montreux et pour le travail qu'elle a accompli avec une grande conscience professionnelle et expertise technique durant les 13 années qu'elle a passées au sein de l'administration communale.
Madame Wasem a d'ores et déjà été libérée de son obligation de travailler, d'entente avec celle-ci, afin de favoriser la suite de sa carrière professionnelle. L'adjointe de la cheffe de service terminera également son activité à fin septembre. La Municipalité prendra les mesures utiles pour repourvoir les postes dans les meilleurs délais.
Afin d'assurer, durant cette période, le bon fonctionnement du service de l'urbanisme, des mesures organisationnelles ont été prises, en particulier :
- une société externe a été mandatée pour un appui technique en matière de police des constructions
- un avocat a été mandaté pour l'appui juridique
- le management est assurée ad interim par le chef du Service des travaux, avec une implication renforcée du Municipal Patrimoine, sport et urbanisme.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En complément à la communication dont vous venez de prendre connaissance, la Municipalité tient à apporter quelques informations relatives au fonctionnement actuel du service de l'urbanisme.

L'ensemble du personnel du service a été informé de la situation avant la communication publique par le Municipal patrimoine, sport et urbanisme, en présence du chef du service des ressources humaines, M. Martial Pidoux, et du chef du service des travaux publics, M. Enrico Bergonzo. Il leur a été expliqué que des moyens allaient être mis en œuvre afin de leur permettre de continuer d'assurer les prestations du service et de les accompagner dans leurs missions.

À cet effet, et comme évoqué dans la communication précédente, des soutiens techniques et juridiques externes ont été octroyés par la Municipalité. A l'interne de l'administration, tant le chef du service des travaux que plusieurs collaborateurs de son service ont été sollicités pour apporter un appui ponctuel. De même, le service des ressources humaines, notamment son chef de service et la répondante RH au service de l'urbanisme, sont en soutien actif et ont renforcé leur présence dans les locaux.

L'objectif à court terme est de stabiliser le service et de garantir les prestations. En parallèle, il s'agit de poursuivre les réflexions organisationnelles afin de doter le service des ressources nécessaires et adéquates à moyen et long terme afin de répondre aux enjeux considérables du territoire montreusien en matière d'urbanisme. Il apparaît cependant évident que, le temps que l'ensemble des mesures se déploient et que les nouveaux engagements soient effectifs, il se peut que les délais de traitement soient temporairement rallongés. La Municipalité remercie d'ores et déjà la population et les nombreux partenaires pour leur compréhension à cet égard.

La Municipalité salue la disponibilité, la solidarité et le précieux soutien du personnel du service des travaux et des ressources humaines, ainsi que de leurs chefs de service.

Elle tient enfin et tout spécialement à souligner l'attitude irréprochable du personnel du service de l'urbanisme, qui a démontré une grande capacité de résilience et une dynamique très positive, malgré les implications de la situation sur leur quotidien professionnel.

La Municipalité remercie chaleureusement chaque collaboratrice et chaque collaborateur concerné pour leur engagement remarquable et remarqué durant cette période transitoire.

Par ailleurs, la Municipalité saisit l'opportunité de cette communication pour vous informer que le jury chargé d'évaluer les offres des différents bureaux de mandataires pour l'élaboration du nouveau PACom a terminé son travail. La Municipalité pourra adjuger le mandat ce mois encore. Une fois l'adjudication confirmée, et sous réserve d'éventuels recours, la Municipalité communiquera le nom du bureau mandaté, la procédure et la planification intentionnelles, sous la forme d'un préavis à déposer cet automne, comme convenu avec le Conseil communal.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

7. Rapports des commissions ad hoc

7.1 Sur le préavis no 16/2023 (26/2023 *) relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 395'000.- TTC au maximum, pour le financement des travaux de réfection de la toiture et de la structure du refuge communal des Grésalleys d'En-Haut. (Rapp. M. Laurent Gilliard).

** Correctif à la suite d'une erreur d'enregistrement lors du dépôt du préavis pour la séance du Conseil communal du 21 juin 2023.*

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

M. Laurent Gilliard (PLR)
En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 16/2023 de la Municipalité du 26 mai 2023 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 395'000.– TTC au maximum, pour le financement des travaux de réfection de la toiture et de la structure du refuge communal des Grésalleys d'En-Haut

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection de la toiture et de la structure du refuge communal des Grésalleys d'En-Haut, tels que décrits dans le présent préavis ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 395'000.– TTC au maximum ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
4. d'amortir cet investissement par le compte de fonctionnement No 350.00.3312 sur une période de 30 ans au maximum ;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 78 OUI, 0 NON et 2 abstentions.

7.2 Sur la prise en considération du postulat de Mme Stefania La Spada « Escaliers de Jacob » (Rapp. Mme Anne SAITO).

M. le Président ouvre la discussion.

M. Olivier Raduljica (SOC)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Madame La Spada ne peut malheureusement pas être présente ce soir pour défendre la prise en considération de son postulat, mais elle vous encourage et je vous encourage, ainsi que le groupe socialiste à prendre en considération ce postulat.

M. Murat Karakas (UDC)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Lors de la séance du 21 juin dernier, le groupe UDC avait pris position sur cet objet, puisque le postulat « *mettre la place de la gare sur les bons rails* » englobe déjà l'accès des escaliers de Jacob dans sa réflexion. Nous considérons que le postulat « *escaliers de JACOB* » n'a pas de valeur ajoutée, nous maintenons notre position et nous refuserons ou nous abstiendrons sur la prise en considération de ce postulat

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Kelvin Kappeler (PLR) – Président-rapporteur ad interim en l'absence de Mme Anne Saito
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Suite à ce tour du sujet nous votons l'approbation de ce postulat, en faisant confiance à la Municipalité pour qu'elle puisse traiter le présent objet au mieux dans un esprit de cohérence avec les espaces de la Gare. Le postulat est accepté à l'unanimité de 9 voix refus 0 abstention 0

Le Conseil communal de Montreux accepte ce postulat par 66 OUI, 6 NON et 7 abstentions.

8. Préavis de la Municipalité

8.1 No 17/2023 relatif à la création d'un poste de délégué·e à la durabilité et d'un poste de délégué·e aux mobilités. (Séance de commission le lundi 11 septembre 2023 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8, à Montreux).

Premier en liste : M. Fabien Willemin (DA).
Membres : Mmes Susanne Cornaz, Maria Cvetanovski, Christine Menzi, Laetitia Sivis et MM. Nicolas Büchler, Christian Fürst, Simon Lepêtre, Benoît Ruchet, Fabrice Yerly.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Florian Manzini (Vert-e-s)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Au nom du groupe des Vert-e-s je salue le préavis municipal relatif à la création des postes de délégué-e à la durabilité et de délégué-e aux mobilités. Nous nous réjouissons que notre exécutif propose des solutions concrètes pour gérer les problématiques d'aujourd'hui et de demain, et nous suivrons ce dossier avec grand intérêt. Merci de votre attention.

M. Olivier Raduljica (SOC)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Durabilité et mobilité. Voilà bien deux thèmes majeurs qu'il devient primordial de pouvoir gérer dans leur globalité. Notre Conseil ne s'y est d'ailleurs pas trompé puisque de nombreux objets ont été déposés par ses membres ces dernières années.
Adaptation à l'évolution climatique, préservation de la biodiversité, stratégie de mobilité et de stationnement, accompagnement des manifestations, espaces publics conviviaux sont autant de problématiques récurrentes que ces deux délégués pourront empoigner.
La mobilité apparaît comme une problématique source de complexité, avec l'augmentation de la population et des modes de déplacement, et la durabilité comme un défi majeur, pour que notre Commune reste accueillante, respectueuse de ses ressources et garantissant un avenir aux générations futurs.
Le groupe socialiste accueille donc très favorablement ce préavis et souhaite bon travail à la commission. Merci pour votre attention.

M. Christian Fürst (ML)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
La Municipalité peut-elle fournir aux commissaires le nombre d'employés des deux dicastères mentionnés dans ce préavis ?

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

8.2 No 18/2023 relatif au maintien du soutien au cinéma Hollywood par la reprise du bail par la Commune pour les cinq prochaines années. (Séance de commission le mardi 12 septembre 2023 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle des mariages, rue du Marché 8, à Montreux).

Premier en liste : M. Philippe Morier-Genoud (SOC).
Membres : Mmes Ruth Bär, Valérie Calderini, Charlotte Chevallier, Carole Clavadetscher et MM. Alain Akiki, Emmanuel Gétaz, Pierre Loup, Olivier Müller, Pascal Rossier.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Emmanuel Gétaz (ML)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je ne souhaite pas réagir sur la composition de la commission, mais je souhaite obtenir une précision, car il est mentionné dans le préavis que nous pourrons discuter avec les exploitants de Cinérive, je voulais juste m'assurer que nous pourrons avoir le plaisir d'avoir une ou un représentant de cette société lors de la séance de commission.

M. Philippe Morier-Genoud (SOC)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Avant de se réunir, la commission souhaiterait pouvoir avoir accès aux comptes de Cinérive, s'il est possible de les mettre à disposition.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

9. Développement des motions et des postulats

9.1 Motion de Mme Claudia Hischenhuber « Verdir nos préaux »

Mme Claudia Hischenhuber (Vert-e-s)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues,
En me promenant dans notre ville, j'ai remarqué que la plupart de nos écoles sont entourées des surfaces très minéralisées. L'endroit qui m'a choqué le plus est le Collège de Clarens-Gare. La seule végétalisation consiste en deux arbres, un petit et un grand. Le sol autour du grand arbre est pavé ce qui empêche le développement de toute verdure. En regardant une photo de 1886 de la même école, j'ai découvert à ma grande surprise une belle rangée d'arbres et plein d'autres plantes ! Entre parenthèse, il y a aussi un grand potentiel de faire nicher sous l'avant-toit les Martinets noirs qui volent autour de l'établissement chaque année.
Des sols imperméables avec peu d'ombre et peu de végétation font mauvais ménage avec des températures toujours plus extrêmes avant et après les vacances d'été.
Pourtant, le Canton de Vaud traite le problème de la végétalisation des préaux dans son plan climat et dans son plan d'action Biodiversité 2019-2030 et il souhaite renforcer le thème de la biodiversité dans l'enseignement obligatoire. On peut lire : « Les cours d'écoles souvent très minéralisées sont des surfaces qui offrent un potentiel pour restaurer la biodiversité et lutter contre les effets des changements climatiques.
Des aménagements favorables à la biodiversité offrent également un meilleur cadre d'apprentissage et peuvent même devenir un support pédagogique. »
Certes, il y a quelques contraintes causées par la construction des préaux au-dessus de locaux. Mais en regardant chaque cas, on peut imaginer pas mal de possibilités de verdir nos cours d'école dans le but de lutter contre les îlots de chaleur et de favoriser la biodiversité.
Pour encourager les établissements scolaires et les communes, il y a même des subventions pour des aménagements en faveur de la nature sur les sites scolaires (plantation d'arbres, haies indigènes, dégrappage d'un préau, plan d'eau, etc.)
Il existe aussi une fiche pour la végétalisation des sites scolaires qui comprend des conseils de mise en œuvre, les principes généraux, les bonnes pratiques et les aménagements possibles en fonction des espaces.
Je ne vais pas vous lire cette fiche de 6 pages, mais je me permets de citer tous les objectifs de cette végétalisation :
Promouvoir une démarche environnementale durable dans les aménagements scolaires :

- Préserver et promouvoir la biodiversité locale ;
- Renforcer l'arborisation aux abords immédiats des établissements ;
- Gérer les eaux de pluie à ciel ouvert ;
- Réduire les impacts environnementaux des infrastructures ;
- Intégrer les aménagements extérieurs comme supports pédagogiques pour sensibiliser élèves et grand public à l'environnement et la biodiversité ;

- Offrir des espaces extérieurs végétalisés conviviaux aux utilisateurs hors temps scolaire et apporter une nature qualitative de proximité ;
- Améliorer la santé publique et la qualité de vie en participant à la lutte contre les îlots de chaleur et la pollution atmosphérique.

Finalement, j'aimerais mentionner que plusieurs communes ont déjà passé à l'action, comme la commune de Vevey qui a mis dans son plan climat la végétalisation des sites scolaires et planifie sa mise en œuvre dès l'année prochaine (point R.T.21 Revaloriser les préaux d'école (arboriser et perméabiliser les sols)) ou la Commune de Villeneuve qui a fait une action concrète pour « chasser le bitume dans les cours d'école ».
Par conséquent, je demande avec cette motion à la Municipalité de bien vouloir étudier toute possibilité d'amélioration de la végétalisation et de promotion de la biodiversité sur les terrains des écoles montreusiennes.
Je vous remercie de l'attention que vous portez à cette motion et je souhaite qu'elle soit renvoyée pour discussion à une commission du conseil.

M. le Président
J'ouvre la discussion sur la recevabilité de la proposition ainsi que le dispose l'article 102 alinéa 3 de notre règlement.
La motion étant jugée comme recevable par ce Conseil,
y a-t-il 5 conseillers qui demandent le renvoi de la proposition à une commission ?

Plus de 5 conseillers soutiennent le renvoi de la motion en commission.

C'est le cas, une commission ad hoc sera désignée lors du prochain Conseil pour traiter de cette motion.

9.2 Motion de M. Olivier Müller « Aménager sans attendre des points de baignades attractifs entre Territet et Clarens »

M. Olivier Müller (PLR)
Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux,
Suite aux réponses à mon interpellation dont il sera question au point 10.1 de l'ordre du jour, je me suis pour ainsi dire retrouvé le bec dans l'eau et j'ai eu le sentiment qu'on cherchait à noyer le poisson par rapport à une offre de baignade au centre de Montreux dont on ne peut pas dire qu'elle inonde nos rives. Aujourd'hui, entre les projets tombés à l'eau, les projets qui nagent en eaux troubles cantonales, les projets sortis des fonds lacustres, les pétards mouillés et peut-être même les pets dans l'eau, on peine à faire la différence entre les projets qui coulent de source, les projets vagues et les vagues projets et ce n'est pas les réponses un peu trop flottantes données par la Municipalité qui permettent de voir sereinement au large.
Ces dernières années, les réalisations d'aménagements de baignades urbains ont explosé dans le canton et autour du Léman. Les citadins aiment se jeter à l'eau et cette tendance n'est pas près de se tarir. Les aménagements attractifs ne manquent pas, par exemple avec la nouvelle plage publique des Eaux-Vives à Genève, la fantastique plateforme de baignade à Ouchy, les plages flottantes à Morges dès 2024, la rénovation de la plage des trois jetées

à Nyon, le réaménagement de la plage à Yverdon, et tout près de chez nous, les très sympathiques decks à La-Tour-de-Peilz et à Vevey, voici autant d'exemples achevés ou récents de projets de baignade qui n'ont visiblement eux pas pris l'eau. Même au petit port de Veytaux, une échelle et une petite douche suffisent déjà au bonheur des gens. Alors ce qui peut se faire ailleurs pas si loin doit aussi pouvoir se faire à Montreux.
Arpentant les quais de Montreux-Centre depuis de nombreuses années, armé de mon plus beau maillot de bain et rentrant le ventre autant qu'il est possible de le faire, Ayant constaté de quelle manière les petits et grands se jetaient au lac lors de la semaine de canicule du mois d'août de cet été, j'ai la plus grande conviction qu'il y a un très fort intérêt public, en particulier des montreusiennes et montreusiens du centre, pour ce type d'aménagements. Avec les canicules qui vont se rapprocher, j'ai aussi le sentiment qu'il y a une certaine urgence à pouvoir proposer cela à notre population. Une volonté politique forte doit nous permettre de nager dans le bonheur au lieu de perdre pied et de se noyer administrativement avec ces projets.
La présente motion demande à la Municipalité d'aménager rapidement plusieurs points de baignades attractifs, fixes ou amovibles, entre Territet et Clarens et qui offrent suffisamment de confort, d'espace et de sécurité.
Si ce conseil accepte le renvoi en commission, je me permettrais de vous présenter quelques-uns des exemples précités et quelques propositions. Cela serait également l'occasion pour la Municipalité d'apporter un peu d'eau à son moulin et de présenter aux commissaires les opportunités saisies et de présenter les projets concrets, j'insiste sur ces mots, les projets concrets, en cours d'études en indiquant leurs horizons de réalisation.
Afin de mettre un peu d'eau dans mon vin, je demande le renvoi de cette motion à une commission, qui sera définie lors de la prochaine séance.

M. le Président
J'ouvre la discussion sur la recevabilité de la proposition ainsi que le dispose l'article 102 alinéa 3 de notre règlement.
La motion étant jugée comme recevable par ce Conseil.
Y a-t-il 5 conseillers qui demandent le renvoi de la proposition à une commission ?

Plus de 5 conseillers soutiennent le renvoi de la motion en commission.

C'est le cas, une commission ad hoc sera désignée lors du prochain conseil pour traiter de cette motion

10. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité

10.1 Réponse à l'interpellation de M. Olivier MÜLLER « Faudra-t-il attendre une génération entière pour enfin pouvoir se baigner au centre de Montreux ? ».

M. le Président ouvre la discussion.

M. Olivier Müller (PLR)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je ne vais pas faire le débat de la commission qui sera nommée pour ma motion, mais je suis étonné de certains points, quand je lis la réponse de la Municipalité.
Quand je lis au chapitre de la sécurité qu'un point de baignade impose une surveillance aux heures d'ouverture c'est faux, nous pouvons très bien aménager un emplacement de baignade sans surveillance et l'indiquer, c'est ce qui se fait à Ouchy.
Je suis étonné de lire que la Municipalité « souhaite » se doter d'une stratégie, qui sera « vraisemblablement » sous la forme d'un plan d'affectation. Je suis étonné que les réponses soient au conditionnel et que nous nous posions encore des questions pour savoir comment nous devons faire, j'attendais une réponse plus formelle et plus claire.
Concernant une vision régionale pour les points de baignade, je comprends que nous ayons envie d'avoir un plan directeur des rives, mais je pense que l'autonomie communale fait que nous pouvons choisir des solutions à Montreux, sans forcément avoir une vision régionale des points de baignade.
Sur les points de baignade, au droit de la piscine du Casino, il est écrit que cet accès entre en conflit avec le plan du ski nautique qui n'est pas d'actualité, visiblement la réponse diffère un peu de celle de l'année passée. Je pense que nous aurons l'occasion d'en parler lors de la commission.
Pour la *question 9 : Quel est l'état d'avancement des négociations avec le Canton par rapport à il y a un an et qu'est-ce qui a pu être fait depuis juin 2022 ?*
La réponse de la Municipalité est : *Il n'y a pas d'élément nouveau depuis juin 2022.*
Même si la balle est peut-être au Canton, cela aurait quand même été l'occasion, en 1 année, de pouvoir le relancer au moins une ou deux fois et d'apporter les éléments de cette démarche à cette question.
Je me réjouis de discuter quelques éléments de cette interpellation lors de la séance de commission.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

10.2 Réponse à l'interpellation de Mme Kyong-Won SCHÄRER « Livrélo ».

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Kyong-Won Schärer (DA)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je remercie la Municipalité pour sa réponse, j'espère vivement que les échanges avec les prestataires de livraisons à vélo aboutissent bientôt à des résultats concrets et je me permettrai de vous demander des nouvelles régulièrement, quant à l'avancement du projet.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

10.3 Interpellation de M. Vincent HALDI « Etat des lieux au Service de l'Urbanisme ».

M. Vincent Haldi (ML)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Le laconique et très pudique communiqué de presse de la Municipalité du 25 août dernier concernant le départ de Mme la Cheffe de Service de l'Urbanisme, a suscité pour ma part et comme je l'imagine chez de nombreux autres de mes collèges un grand nombre d'interrogations, m'amenant à poser les questions suivantes à notre exécutif :
En préambule je tiens à dire que certaines de mes interrogations ont trouvé partiellement réponse par le biais des communications municipales, mais je vais tout de même développer mes questions.

1. Quelles sont les raisons réelles ayant amené la Municipalité à se séparer de Mme la Cheffe de service SU?
2. Ladite cheffe de service a-t-elle commit des fautes ou des manquements lourds dans le cadre de son activité professionnel au sein du service SU depuis que celle-ci a pris la tête de ce service en 2018?
3. Pouvez-vous me confirmer que la dernière adjointe à la cheffe de service n'occupe plus ce poste à l'heure actuelle ?
4. Combien de collaborateurs du service SU ont été remplacé à ce jour, comparativement à l'organigramme du service, fournit à la Commission de Gestion il y a moins d'une année et figurant au Rapport de Gestion 2023?
5. Merci de me décrire de manière précise et exhaustive de quelle manière et par quels collaborateurs, le Service de l'Urbanisme est-il actuellement géré et dirigé ?
6. Comment et par quel profil, la Municipalité entend-elle remplacer la dernière cheffe de service SU?
7. Quel impact, le départ de Mme la Cheffe de service a-t-il sur le calendrier, tel que présenté et approuvé par ce conseil, d'appel d'offres recherchant un partenaire pouvant réaliser l'entier des études visant à réaliser un futur PACom pour notre commune ?
8. Les démarches en lien avec ledit calendrier ont-elles pour l'heure été respectées ?
9. La Municipalité estime-t-elle avoir tarder à résoudre les problématiques concernant la collaboratrice principale du service SU, problématiques relevées depuis déjà de nombreuses années, tant par des membres de ce conseil que par la Commission de Gestion qui les a relevés sur deux années de son exercice ?
10. Dans le cadre du processus profond de réorganisation interne du service SU, la Municipalité envisage-t-elle également une redistribution municipale de ce dicastère?

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Sandra Genier, Municipale
Monsieur le Président, Monsieur l'interpellateur, Mesdames et Messieurs,
Dans le cadre des informations qu'elle fournit, la Municipalité doit toujours veiller au respect des intérêts privés et publics prépondérants. En particulier dans son rôle d'employeur et, comme toute personne qui a déjà été en position de devoir gérer du personnel le sait, la Municipalité doit respecter ses obligations et préserver les intérêts de ses collaboratrices et

collaborateurs. Aussi la Municipalité se permet de renvoyer l'interpellateur à la communication publique effectuée et aux communications de ce jour.
Comme jusqu'à présent, la Municipalité continuera d'informer le Conseil communal sur tous les éléments pertinents et utiles qu'elle peut légalement lui fournir. Je vous remercie.

M. Vincent Haldi (ML)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Merci Madame la Municipale RH, je m'attendais simplement à avoir une réponse du Municipal en charge du service de l'urbanisme.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

10.4 Interpellation de Mme Anne DUPERRET « Bouchons à Montreux ».

Mme Anne Duperret (PLR)
Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Chers collègues.
Un jeudi du mois d'août, un accident sur l'autoroute provoque une augmentation de la circulation à Montreux … Je rentre péniblement de Villeneuve et j'arrive chez moi à Clarens oufff il est 19 heures ! Mais une urgence m'oblige à ressortir, un doudou oublié chez Mamy c'est une urgence. Je dois me rendre à Brent … impossible de monter par la rue Gambetta et l'avenue de Chailly, tout est bloqué aussi bien à la montée qu'à la descente. Je prends donc l'avenue Rambert, l'avenue de Belmont et la route des Colondalles ! Alors là … c'est évidemment aussi bloqué à la descente, mais le pompon, c'est la montée, nous ne sommes qu'une dizaine de voitures donc pas de quoi créer un bouchon ??? ben si … les potelets chantés par mon collègue Lionnel Winkler empêchent de croiser … de temps en temps, une voiture qui descend laisse passer un ou deux véhicules qui montent.
Et une question me vient à l'esprit… j'ai le temps de réfléchir en m'arrêtant tous les 2 mètres, qu'en est-il du passage des secours dans cette situation, Police, Pompiers, Ambulance … Ah mais ils peuvent peut-être prendre le train …

Je pose donc à la Municipalité les questions suivantes :
1. Ce sont des mesures provisoires, quand aurons-nous les constats ?
2. Comment feraient les secours pour rejoindre les hauts de la commune ?
3. Ont-ils été doté d'hélicoptères pour accéder à Brent, Chernex ou aux Avants ? Très certainement la Municipalité dans sa grande sagesse a réfléchi à une solution.

Je serai curieuse de la connaître pour me rassurer. Je vous remercie de vos réponses.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Florian Chiaradia, Municipal
Monsieur le Président, Madame l'interpellatrice, Mesdames et Messieurs,
Nous vous remercions de votre interpellation puisque les problèmes de circulation générale à Montreux font aussi partie des préoccupations de la Municipalité, laquelle souhaite avec votre soutien tenter de trouver des solutions sur le long terme. Avec l'urgence du *doudou*, vous montrez parfaitement les difficultés qui peuvent survenir au quotidien dans le contexte du trafic de transit. Plus généralement, vous dépeigner remarquablement la difficulté potentielle de la circulation à Montreux, à mettre en rapport avec la topographie du

territoire, l'étroitesse de la voirie, le transit et les nuisances subies par les riverains de ces axes. A titre privé, pour y remédier, la solution la plus évidente pourrait être de s'assurer que doudou est bien présent au moment du départ, ou mieux par sécurité, de dupliquer ledit doudou.
Ce qui n'empêche qu'à titre public une véritable politique de mobilité basée sur une analyse factuelle de notre territoire doit être mise en place, ceci en vue de répondre aux besoins de la mobilité des Montreusiennes et Montreusiens, offrir des choix et cadrer le trafic de transit notamment. C'est, vous en conviendrez, une problématique délicate puisqu'elle concerne chacune et chacun dans son quotidien et peut avoir une influence considérable sur la qualité de vie.
Nous comptons toutefois bien y apporter les solutions nécessaires et le préavis sur l'engagement d'un délégué aux mobilités participe évidemment de cette volonté.

Ce besoin est d'autant plus important dans le contexte où il est souhaité, et ce souhait est partagé par votre Conseil, de réaliser au plus vite un nouveau PACom qui donnera l'opportunité à Montreux de construire de nouveaux logements. Pour que la qualité de vie demeure attractive dans la commune, l'accueil, dans de bonnes conditions, des habitants et emplois est subordonné à l'établissement de conditions-cadres appropriées. Une vision stratégique des mobilités fait partie, notamment, des besoins identifiés.
Nous répondons de la manière suivante à vos questions :
1. Ce sont des mesures provisoires, quand aurons-nous les constats ?
Plusieurs habitants de la route des Colondalles avaient signalé depuis quelques années les dangers liés au trafic motorisé, et les constats effectués sur site ont confirmé les dangers et la non-conformité de ces visibilités.
Le dispositif actuel validé par le Canton et mis en place à titre d'essai consiste à alterner les obstacles en amont et en aval de la route, afin de réduire la vitesse des véhicules montants et de sécuriser les débouchés des piétons et des parcelles privées situées en amont de la route.
Un sondage a été élaboré afin de recueillir l'avis des riverains avec délai de réponse au 31 août 2023. La prochaine étape à mener, d'ici la fin de l'année, consiste à l'analyse des réponses et des divers retours d'expériences de cette phase test, y compris les résultats de comptages effectués.
Sur cette base, un projet d'aménagement définitif avec des modifications pourrait être étudié. Bien entendu celui-ci devrait préalablement être validé par la DGMR (direction générale de la mobilité du canton de Vaud) et suivre une procédure de mise à l'enquête conformément à la loi sur les routes.

2. Comment feraient les secours pour rejoindre les hauts de la commune ?
Les secours utilisent également le réseau routier pour se déplacer sur le bas comme sur les hauts. Il existe un plan de mesures de déviations, le plan DELESTA, que la protection civile peut mettre en place pour assurer la déviation des automobilistes dans les meilleures conditions en cas de problème sur l'autoroute.
Vous avez parfaitement raison, il y a parfois des conflits d'usage entre les secours et la circulation dense sur notre réseau routier, dans ce scénario le socle sécuritaire de base est toujours prioritaire.

Des cas particulièrement marquants pour les esprits se produisent durant le Marché de Noël à Montreux ; le Canton exigeant des mesures spécifiques, nous étudions la possibilité d'introduire à certaines heures de cette grande manifestation, des fermetures de rues à la circulation, laissant la voie libre aux services prioritaires et aux transports publics. Cela nécessiterait néanmoins d'importantes ressources humaines et financières pour être mis en œuvre.

3. Ont-ils été doté d'hélicoptères pour accéder à Brent, Chernex ou aux Avants ?
Très certainement la Municipalité dans sa grande sagesse a réfléchi à une solution.
Je serais curieuse de la connaître pour me rassurer.
Sachant que vous évoquez la « sagesse » de la Municipalité et appelez à des solutions, la Municipalité rappelle qu'elle vise à assurer tant la sécurité que la qualité de vie des Montreusiennes et Montreusiens et que dès lors, en cohérence avec ces préoccupations, elle ne peut que faire appel à son tour à votre grande sagesse et vous inviter à soutenir ce qu'elle entend mettre en œuvre pour remédier à ces situations. Bien que ceci nécessite travail et engagement sur le long terme, nous espérons que cette réponse puisse vous rassurer.
Pour terminer, sans doute serez-vous davantage rassurée d'apprendre que certes, non pas l'ASR, mais d'autres partenaires de secours et de sécurité sont dotés d'engins volants... Ceux-ci, de par leur nature, sont utilisables sur l'ensemble du territoire de la commune incluant les trois localités que vous citez comme des zones éloignées ou dangereuses d'accès en altitude. Moyennant un principe de proportionnalité qui relève de l'appréciation desdits services de secours, il paraît dès lors techniquement plausible de mettre en œuvre le sauvetage dudit doudou par ces dits engins volants. Nous vous invitons dès lors à interpeller l'ASR à propos des moyens à disposition et des collaborations mises en place dans le cas où vous souhaiteriez obtenir plus de détails, que lors de cette réponse orale. Nous estimons ainsi avoir répondu à la présente interpellation.

Mme Anne Duperret (PLR)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je voudrais juste préciser que pour moi ce n'était pas un problème j'avais le temps. Je me posais simplement la question sur la manière dont des secours feraient pour arriver en haut. Il est vrai que j'étais dans les bouchons, j'avais la radio et ma petite fille attendait tranquillement à Brent, je n'étais pas en urgence absolue, mais je ne sais pas comment les véhicules de secours auraient pu atteindre les hauts de la commune et c'est pour cela que je pose la question.

M. Florian Chiaradia, Municipal
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
La Municipalité partage ces préoccupations et comme nous venons de l'exposer, elle souhaite mettre en place des mesures, notamment dans le cadre des manifestations qui engendrent des nuisances de ce type-là, et qui pourraient représenter un risque pour le socle sécuritaire de base. Les réflexions sont en cours par rapport à cela et comme indiqué précédemment, en cas spécifiquement de bouchon sur l'autoroute, il existe d'ores et déjà un plan qui peut être mis en œuvre pour ce contexte.

M. Dominik Hunziker (UDC)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je suis obligé de réagir étant pompier et membre du DPS depuis bientôt 20 ans. J'ai déjà fait des remarques sur ce problème et je pense qu'un jour, c'est triste à dire, mais il faudra des morts et je viendrai avec une interpellation en vous posant la question : aurions-nous pu éviter cela ? et votre réponse sera que l'étude se termine à la fin de l'année et là peut-être que nous aurons une réponse.
Juste pour que vous soyez conscient, la dernière fois, nous n'avons même pas pu sortir un camion de la caserne, car il y avait un bouchon devant. Ce que beaucoup de gens ne savent pas c'est que nous sommes des miliciens, il n'y a pas de professionnels, moi je suis chauffeur de camion, et depuis Chernex il me faut 20 à 30 minutes pour arriver à la caserne, le camion va sortir 30 minutes plus tard parce qu'il faut 30 minutes pour descendre, je vais peut-être descendre à pied ou courir et je serai plus vite en bas.
Ce problème est là et nous le répétons, mais cela ne bouge pas, faut-il vraiment attendre des morts ?
DELESTA c'est bien joli, mais faites quelque chose. Faites une piste de la rue du Midi jusqu'au collège de Montreux pour que les camions puissent se déplacer.
On ne bouge pas, nous attendons un mort, mais c'est notre société tant qu'il n'y a pas de mort personne ne bouge.

M. Christophe Lombardo (PLR)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
J'engage vivement la Municipalité à faire un sondage, non seulement des riverains, mais aussi des usagers. Avant la fin de l'année peut-être.

M. Olivier Müller (PLR)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je me permets de réagir, vu qu'il y a un plan DELESTA quand est-il activé étant donné que l'autoroute était complètement bouchée et pourquoi cela n'a pas fonctionné ?

M. Florian Chiaradia, Municipal
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je suis en peine pour vous donner davantage de précisions, cette décision appartient aux services de sécurité ; ce soir je ne peux pas vous répondre en vous donnant les paramètres qui sont pris en compte pour l'enclencher ou pas. Ce qui est sûr, c'est que les services de sécurité suivent la situation et en cas de nécessité le mettent en œuvre.
Ce type d'interpellations devraient être redirigées vers l'ASR.

M. Olivier Müller (PLR)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je pose la question « quelles sont les conditions pour faire que ce plan DELESTA existe » et je demande une réponse pour le prochain Conseil, s'il vous plaît merci. Si vous le souhaitez je peux poser ma question par écrit.

M. le Président
Monsieur Müller, je vous demande de passer par un objet réglementaire vu que nous sommes dans la discussion de la réponse à l'interpellation d'une autre autrice.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

10.5 Interpellation de M. Yvon WELTE « Esplanade de Territet bis ».

M. Yvon Welte (ML)
Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,
L'esplanade de Territet inquiète toujours les habitants de Territet mais rassurez-vous car les dégâts de rouille que j'ai signalés lors de ma dernière interpellation du 5 avril ont été réparés cet été par les CFF. La rouille qui était apparue sur le perron modifié en 2017 était due au contact acier/béton qui avait fait rouiller le bas des deux poteaux. J'avais vu cela par hasard en passant par les escaliers pour aller prendre le train à la dernière minute. J'ai alors tout de suite prévenu la commune. Tout ceci a trainé un certain temps comme la commune n'est pas responsable de la partie perrons. C'est ce qu'on m'a expliqué lors de mon interpellation dont j'ai finalement aussi envoyé une copie aux CFF. Comme je n'avais rien entendu de Berne j'ai finalement aussi dû téléphoner au CFF pour qu'ils la lisent. Ils ont alors très vite réagi. Ce qui a permis d'enlever la couche de rouille sans trop affaiblir les deux poteaux de soutien de l'entrée de l'esplanade coté Montreux.
Ils ont donc encore pu réparer les dégâts de rouille à temps sans devoir remplacer les poteaux. On se demande bien évidemment pourquoi c'est moi et pas les CFF qui ont vu cela lors de leurs contrôles des voies passant juste à côté. Quoi qu'il en soit ce sont maintenant les CFF qui sont devenus un peu inquiets et m'ont demandé pourquoi on n'avait pas encore commencé par la rénovation de l'ensemble. C'est une bonne question que je me suis aussi déjà souvent posée car j'ai même failli tomber un jour de dix mètres de haut dans les arbres du bas lorsqu'une main courante complètement rouillée avait encore juste tenu pour me retenir au dernier moment. Je voulais en fait me pencher par dessus la barrière pour voir si le dessous de l'Esplanade était aussi rouillé que les poteaux !

Non on ne peut plus continuer ainsi et il faut maintenant démarrer un vrai projet en utilisant les rapports des études que la commune a fait faire en 2019. Ce ne sera pas si facile que ça car je viens d'apprendre par M. Calcagno, le chef de l'équipe de réparation des CFF, qu'il doit contacter les 3 propriétaires pour cette réparation. Et espérons une suite pour les autres parties rouillées qui sont probablement trop cachées pour être facilement vues.
Les 3 propriétaires actuels :
Régie Furer pour la partie garage qui est à l'extrémité côté Villeneuve
Jean Jacques Grivet qui a acheté le musée de l'Audiorama pour la partie du milieu
Et pour finir la plus grande partie côté Montreux qui devrait appartenir aux CFF eux-mêmes.
Je me permets donc à poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. La Municipalité a-t-elle vraiment réfléchi à ce qui va se passer pour la suite ?
2. Qui va maintenant financer la rénovation ?
3. Comment la Municipalité compte-t-elle pouvoir réagir assez vite avec trois copropriétaires dont le principal ne semble pas vouloir se manifester ?
4. Peut-elle alors s'appuyer sur le projet initial qui a été annulé par Berne en 2016 (avec ma complicité) et en faire un projet de rénovation ?

Je remercie d'avance la Municipalité pour la réponse qu'elle devra bien apporter à la présente interpellation ainsi que notre noble assemblée pour l'attention portée à ces

quelques phrases. Une réponse par écrit serait préférable pour laisser une trace pour les futures interpellations.

M. le Président
M. Welte, je vous rassure, si la réponse est donnée oralement, elle figurera au PV, vous aurez tout loisir de relire les réponses municipales.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Florian Chiaradia, Municipal
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Monsieur l'Interpellateur,
La Municipalité répond ainsi à la présente interpellation :

1. *La Municipalité a-t-elle vraiment réfléchi à ce qui va se passer pour la suite ?*

Nous nous permettons de rappeler quelques éléments qui ont été développé en réponse à l'interpellation de votre ancien collègue M. Staeger du 23 juin 2021, je cite : *l'Esplanade fait l'objet d'un droit de superficie inscrit au registre foncier le 6 février 1981, grevant la parcelle 5290 de Montreux propriété des CFF.*
Cette servitude a été constituée pour une durée de 60 ans et restera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2041. Une charge foncière d'entretien de terrasse a également été constituée le 6 février 1981, à charge de la parcelle 6381 qui est l'ancien Audiorama, de la parcelle 5290 propriété des CFF.
La valeur de cette charge foncière a été fixée à CHF 680'000.- et le 26 janvier 2021, la parcelle numéro 6381 propriété de la commune de Montreux a été vendue à une société privée, avec le transfert de la charge foncière.
Par conséquent, l'entretien de l'ouvrage est de la responsabilité des CFF, avec la participation du nouveau propriétaire de la parcelle numéro 6381 à hauteur du montant de la charge foncière. Au vu de ce qui précède, la Municipalité n'est pas responsable de la sécurité structurelle de l'ouvrage et ne peut donc pas engager de travaux sur ce dernier. Au vu de ce qui précède, la Municipalité estime qu'elle connait suffisamment la situation de laquelle dépend la suite à donner.

2. *Qui va maintenant financer la rénovation ?*
3. *Comment la Municipalité compte-t-elle pouvoir réagir assez vite avec trois copropriétaires dont le principal ne semble pas vouloir se manifester ?*

Au vu des réponses précédentes, la Municipalité rappelle qu'elle ne porte pas la responsabilité de l'état de cet ouvrage, dès lors la décision appartient au propriétaire, soit les CFF, sous déduction de la charge foncière à charge de la parcelle 6381 en main privée.

4. *Peut-elle alors s'appuyer sur le projet initial qui a été annulé par Berne en 2016 (avec ma complicité) et en faire un projet de rénovation ?*

Les CFF sont les seuls aptes à développer un projet de rénovation, la nature du projet de rénovation, dès lors, leur appartient.
Au vu de ce qui précède, la Municipalité estime avoir répondu à l'interpellation.

M. Yvon Welte (ML)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
C'est donc principalement les CFF qui doivent faire quelque chose et là je ne sais pas si cela va marcher ?

M. le Président
Il faut adresser votre question ou commentaire à M. Chiaradia éventuellement, je ne peux pas vous répondre.

M. Yvon Welte (ML)
Je ne sais pas ce qu'en pensent les CFF ?

M. le Président
M. Chiaradia, souhaitez-vous répondre ou pas ?
La Municipalité ne souhaite pas continuer plus avant la discussion et considère avoir répondu à votre interpellation.

10.6 Interpellation de M. Olivier RADULJICA « Avenir de Décal'Quai ».

M. Olivier Raduljica (SOC)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
J'ai appris récemment que l'association Décal'Quai pourrait se retrouver à la rue après la réalisation d'un projet immobilier transformant et surélevant l'immeuble dans lequel se trouvent leurs ateliers.
J'informe ce Conseil que je suis un des cofondateurs de Décal'Quai mais que je n'ai plus aucun lien d'intérêts avec cette association à part un intérêt émotionnel.
Pour ceux qui ne la connaissent pas encore, Décal'Quai est une association qui loue un espace situé aux abords du quai no 1 de la gare de Montreux, dans un bâtiment de style post-industriel. Le lieu est un coworking en journée, et un lieu culturel certaines soirées. Ils sont environ 15 artistes, artisans et indépendants à y être installés. Depuis 2007, ce n'est pas moins de 80 personnes qui ont développé leurs activités dans ces locaux: photographes, céramistes, musicien·nes, stylistes, couturières, graphistes, designers, architectes, sérigraphes, illustrateurs·rices, bijoutiers·ères, développeurs·euses, peintres, poètes, écrivains·aines, plasticiens·ennes, cuisiniers·ères, décorateurs·rices, vidéastes, cinéastes, tatoueurs·euses ou scénographes.

Le projet immobilier de transformation actuel menace l'ensemble des activités du lieu. N'incluant pas les parties existantes dans la proposition architecturale, aucun des futurs espaces ne permettra la poursuite d'une programmation d'événements culturels, ni l'utilisation mutualisée d'aires de travail pour l'ensemble des membres de l'association.
Décal'Quai contribue fortement, et depuis de nombreuses années à l'offre culturelle et artisanale montreusienne, justifiant ainsi la préservation et la valorisation d'un espace d'importance historique qui héberge des projets créatifs foisonnants.
De plus, selon les recherches du collectif et le rapport d'un architecte du patrimoine, l'entrepôt Blanchod dans lequel se trouve le collectif est situé dans un périmètre avec un objectif de conservation de la substance (A) selon l'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger, ce qui signifie l' « obligation de tenir compte » qui revient

ici à tout entreprendre pour préserver l'entrepôt (sur lequel pèse en plus un soupçon d'intérêt patrimonial individuel) et, indépendamment de lui, le site dans son ensemble. Toute nouvelle construction doit ici se soumettre aux données existantes et non l'inverse (ce qui rejoint les objectifs du PDCom).
Leur objectif est donc de pouvoir préserver les espaces actuels, afin de pérenniser le lieu les activités des membres de l'association.

Mes questions à la Municipalité sont donc les suivantes :

1. Quelles sont les démarches entreprises par la Municipalité à ce jour pour préserver les locaux de Décal'Quai ?
2. Ne serait-il pas possible d'effectuer une surélévation du bâtiment tout en préservant le patrimoine bâti et sa communauté ?
3. Les propriétaires sont-ils absolument contre le maintien de Décal'Quai dans le nouveau projet et donc contre une transformation alternative ?
4. La Commune a-t-elle un plan B pour reloger Décal'Quai si aucune solution n'était trouvée ?

Merci pour votre attention.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Caleb Walther, Municipal
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. *Quelles sont les démarches entreprises par la Municipalité à ce jour pour préserver les locaux de Décal'Quai ?*

Il s'agit tout d'abord de préciser que les premiers échanges entre les mandataires des propriétaires de la parcelle et l'administration communale ont porté sur la faisabilité du projet en regard des contraintes imposées par les zones réservées et la proximité des voies des CFF. Les échanges ont donc dans un premier temps concerné surtout le nombre d'étages du bâtiment projeté plutôt que ses aménagements intérieurs et leur affectation.
Il y a quelques semaines, et sur leur demande, une délégation de la Municipalité a reçu des représentants de Decal'Quai afin de comprendre leurs souhaits et d'envisager des démarches pour préserver ce lieu devenu important pour notre Commune. Il est notamment ressorti que l'équipe de Decal'Quai n'a jamais été tenue informé par les propriétaires de leur projet et qu'il a donc été développé sans la moindre interaction avec les locataires, notamment Decal'Quai.
Avant cette rencontre, M. Jean-Baptiste Piemontesi, Municipal en charge de la culture a pris contact avec les propriétaires de la parcelle, mais ce dernier lui a demandé de s'adresser à la gérance et une rencontre aura prochainement lieu.

2. *Ne serait-il pas possible d'effectuer une surélévation du bâtiment tout en préservant le patrimoine bâti et sa communauté ?*

La Municipalité n'a pas connaissance d'étude sur la statique du bâtiment qui permet de répondre techniquement à cette question. Si une démolition est structurellement nécessaire pour permettre la surélévation, cela n'empêcherait évidemment pas de prévoir des locaux qui permettent la poursuite des activités de Decal'Quai, mais le choix revient surtout aux propriétaires et la Municipalité ne peut que privilégier la piste du dialogue.

Enfin, la Municipalité tient à préciser que selon l'analyse du service de l'urbanisme, le projet n'est pas conforme aux zones réservées, car le nombre d'étages autorisés doit se mesurer depuis l'avenue des Alpes et non pas depuis les quais. Les propriétaires ont exigé la mise à l'enquête publique du projet. La synthèse CAMAC n'est pas encore finalisée. Il sera alors possible de vérifier si le projet est validé tant par les CFF et que les différents services cantonaux.
Il n'est donc à ce stade pas certain que la surélévation souhaitée par les propriétaires soit légale et autorisée

3. *Les propriétaires sont-ils absolument contre le maintien de Décal'Quai dans le nouveau projet et donc contre une transformation alternative ?*

Il n'a, à ce jour, pas été possible de discuter de cet aspect avec les propriétaires, la Municipalité n'est pas en mesure de répondre à cette question.

4. *La Commune a-t-elle un plan B pour reloger Décal'Quai si aucune solution n'était trouvée ?*

La Municipalité n'a pas de moyens de contraindre les propriétaires et privilégie le dialogue. Toutefois si aucune solution ne devait être trouvée, l'association Décal'Quai pourra compter sur le soutien de la Municipalité dans la recherche de solutions pour qu'elle puisse poursuivre ses activités sur le territoire communal. Actuellement la commune ne possède cependant pas de locaux qui permettraient de reloger Décal'Quai.
La Municipalité estime ainsi avoir répondu aux questions de l'interpellateur.

M. Raduljica remercie M. Walther pour ces réponses.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

10. Divers

M. le Président ouvre la discussion.

M. Dominik Hunziker (UDC)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je ne sais pas comment l'exprimer, mais je suis vraiment choqué de la réponse de la Municipalité par rapport à l'interpellation de M. Haldi.
Je trouve très impoli que vous répondiez qu'il n'y a « rien à dire ». Qu'il y ait des secrets que vous ne pouvez pas nous transmettre, je l'accepte, mais pour moi, lors d'une interpellation, même si les informations ont déjà été transmises, vous devez y répondre même s'il faut que vous répétiez ce que vous avez déjà dit. C'est comme pour l'audit du service de l'urbanisme, il n'y a rien à voir, circulez !
Je sais que vous devez respecter des choses, mais typiquement, vous n'avez pas répondu à la question « est-ce que le Municipal va changer ? » qui vous a pourtant été posée.
Je trouve cela mal poli et je pense que tout le monde était aussi surpris et choqué que moi, car personne n'a réagi !

Mme Sandra Genier, Municipale
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je vais réagir très brièvement. La volonté de la municipalité n'est pas de ne pas répondre, bien au contraire. Nous avons apporté un certain nombre d'éléments ce soir. Quand vous revenez sur la question de savoir si le Municipal en charge du dicastère va changer, vous imaginez bien que cette question est totalement prématurée et en l'occurrence déplacée. Nous avons un service que nous devons réorganiser. Nous nous sommes engagés à revenir vers le Conseil communal avec des informations précises à ce sujet.
Nous vous avons donné toutes les informations que nous pouvions vous donner ce soir. Quant aux autres questions, qui touchent en particulier à une collaboratrice, légalement nous ne pouvons pas vous répondre et vous le savez.

M. Vincent Haldi (ML)
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je tiens à remercier Madame Genier pour les réponses qu'elle a fourni, je veux juste faire remarquer que Monsieur le Municipal en charge de l'urbanisme est plus prompt à répondre sur l'avenir de Decal'quai que sur l'état réel de son service à l'heure actuelle, merci.

M. le Président
La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Je tiens à remercier les Présidents honoraires passés pour leurs « trucs et astuces », leur aide et leurs encouragements, ainsi que l'administration générale que j'ai beaucoup sollicitée ces dernières semaines, notamment Mme Egli, pour me permettre d'appliquer cette nouvelle charte graphique.

Je remercie toutes les conseillères et tous les conseillers ayant pris la parole ce soir de bien vouloir transmettre une version électronique de leurs interventions à notre secrétaire le plus rapidement possible, mais au plus tard dans la semaine qui suit cette séance, ainsi que le dispose l'article 33 alinéa 3 de notre règlement.

Avant de quitter la salle, veuillez s'il vous plaît reprendre vos cartes de vote, rabattre la tablette de votre place, reprendre vos effets personnels, rendre à l'huissier les cartes empruntées et débarrasser les bouteilles d'eau PET.

Il est 21 h 42, M. Tal Luder, Président, lève la séance.

La prochaine séance aura lieu le mercredi 11 octobre 2023 à 20 h 00 à l'aula du collège de Montreux-Est.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président	La secrétaire
Tal Luder	Céline Morier

Annexe 1

Jean-Philippe SCALBERT
Chemin de Maulever 11
1823 Glion
079 691 53 33
Jean-philippe@scalbert.com

Glion, le 06 août 2023

Fondation du Festival de Jazz de Montreux
Monsieur Mathieu JATON, Directeur
2M2C
Avenue Claude Nobs 5
1820 Montreux

Edition 2023 du festival de jazz

Monsieur le Directeur,

Je suis habitant de Glion par intermittence depuis 1980, puis à demeure depuis 1995. Même si je ne suis pas un grand adepte des concerts proposés par le Montreux Jazz Festival, je suis très heureux du retentissement mondial de cette manifestation, qui fait parler de Montreux à travers la planète, année après année depuis 1967, et de ses conséquences positives pour notre commune.

Si les nuisances auditives étaient auparavant tout-à-fait supportables, et très variables en fonction de la météo, depuis cette année, la situation est devenue critique. Toutes les nuits, jusqu'à 04h00 du matin, et même en fermant toutes les fenêtres, il était impossible de fermer l'œil, et si on arrivait à s'endormir, ce n'était que pour une courte durée.

Un grand nombre d'habitant(e)s des hauts de Montreux m'ont fait part de commentaires équivalents et se sont plaints de la situation.

Je n'ai pas l'âme d'un quérulent et ne suis pas un spécialiste de la réclamation. Mais dans le cas particulier, je ne peux pas ne rien dire. Après les deux semaines du festival, j'étais épuisé. Tout le monde ne peut pas forcément prendre des vacances ou s'installer ailleurs pendant les deux semaines du jazz. D'ailleurs, pourquoi les règlements communaux et de police s'appliquent-ils à tout le monde et toute l'année, sauf pour le Jazz? Si des jeunes ou moins jeunes font du bruit la nuit après 22h00 et que des voisins se plaignent, la police intervient dans les plus brefs délais. Pourquoi y a-t-il deux poids deux mesures ? Une heure de fin pour les concerts serait déjà plus acceptable entre minuit et deux heures, mais quatre heures... Pourquoi pas jusqu'au petit-déjeuner !

Il semble que cette situation est due au fait que la scène extérieure, qui était auparavant tournée vers le lac, est désormais orientée vers la montagne. Je suppose que cette décision a été prise au bénéfice d'une catégorie de personnes, mais qui, et pour quelles raisons ? Est-il envisageable de revenir à la situation antérieure ?

Je n'ai ni le temps ni l'envie de faire le tour des villages des hauts de Montreux pour faire signer une pétition, dont je ne suis d'ailleurs pas certain qu'elle serait plus efficace, et espère plutôt que vous prendrez en considération ma requête, qui, je l'imagine, ne doit pas être la seule du même style.

Je me permets de mettre en copie la Municipalité de Montreux, le Président du Conseil communal et les Conseillers communaux de Montreux qui résident à Glion, espérant que ce dossier soit suivi par les autorités et qu'une réponse satisfaisante soit trouvée à ma requête.

Dans l'attente de votre réponse, je vous réitère mes félicitations pour le succès que votre manifestation a rencontré, de nouveau cette année. J'espère qu'une solution raisonnable sera trouvée pour l'édition 2024 et vous adresse mes meilleures salutations.

Jean-Philippe SCALBERT

Copie : Municipalité de Montreux
Monsieur le Président du Conseil communal, pour traitement
Monsieur Nicolas Büchler, Conseiller communal résident à Glion
Monsieur Jean-Marc Forclaz, Conseiller communal résident à Glion
Monsieur Yanick Hess, Conseiller communal résident à Glion

Présentation du rapport final de l'étude de fusion et la convention de fusion aux Conseils communaux

De: Curchod Laurent <laurent.curchod@vd.ch>
Date: 14 juin 2023 à 15:17:25 UTC+2
À: nicolas.buchler@conseilmontreux.ch, tal.luder@conseilmontreux.ch
Cc: Egli Vanessa <vanessa.egli@montreux.ch>, Secrétaire - Veytaux <secretaire@veytaux.ch>
Objet: Présentation du rapport final de l'étude de fusion et la convention de fusion aux Conseils communaux

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président,

Le Comité de pilotage de l'étude de fusion des communes de Montreux et Veytaux souhaite que **le rapport final de l'étude de fusion et la convention de fusion** puissent être présentés dans le cadre d'une séance réunissant les membres des deux Conseils communaux. Cette séance aura pour but d'informer les Conseillères et les Conseillers des principaux enjeux de cette fusion et de répondre à leurs questions. Le calendrier concernant les prochaines étapes du processus de fusion sera également présenté.

La date retenue pour cette séance d'information est le **Lundi 2 octobre 2023, à 20h00, à la salle de gym du Collège de Veytaux.**

Le soussigné est à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire. Les administrations de Veytaux et Montreux nous lisent en copie.

En espérant vivement que cette séance d'information rencontre l'approbation de votre Conseil et dans l'attente d'une confirmation de votre part, je vous adresse, Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, mes très cordiales salutations.

Laurent Curchod

Laurent Curchod – Délégué aux fusions de communes
Département des institutions, du territoire et du sport (DITS)
Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC)
Place du Château 1 - 1014 Lausanne
Tél : 021 316 40 76 – Tél mobile : 079 629 30 73
laurent.curchod@vd.ch

Annexe 3

Schweizerischer Städteverband
Union des villes suisses
Unione delle città svizzere

Aux membres de l'Union des villes suisses

Berne, le 27 juin 2023

Enquête européenne auprès des membres des parlements des villes : Lettre de soutien

Chère Madame, cher Monsieur

Quelle est l'importance des parlementaires au niveau des villes ? Comment vivent-ils et vivent-elles leur travail politique et comment conçoivent-ils et conçoivent-elles leur rôle de parlementaire communal ? Ces questions et d'autres similaires sont étudiées depuis les années 2000 par une équipe de recherche internationale à l'échelle européenne.

La première enquête auprès des membres des parlements des villes de toute l'Europe a eu lieu en 2007. La deuxième vague de l'enquête est prévue pour l'automne 2023. L'enquête sera menée dans 30 pays européens. Une équipe du Centre d'études sur la démocratie d'Aarau (ZDA) mènera l'enquête dans les villes suisses.

Le projet permet d'acquérir des connaissances approfondies sur le travail des parlementaires dans les villes suisses et d'effectuer des comparaisons internationales informatives. Les résultats attendus de la recherche permettront de tirer des conclusions importantes pour la compréhension et le développement de la politique urbaine et communale.

L'Union des villes suisses soutient ce projet de recherche européen et vous invite à en faire de même. En ce sens, nous vous recommandons de répondre positivement à l'invitation du ZDA à participer à cette enquête. L'équipe du ZDA se tient à votre disposition pour toute question concernant le projet (personne de contact Stefan Kalberer : stefan.kalberer@zda.uzh.ch).

Meilleures salutations

Union des villes suisses
Directeur

Martin Flügel

Monbijoustrasse 8, Case postale, 3001 Berne
Téléphone +41 31 356 32 32
info@uniondesvilles.ch, www.uniondesvilles.ch

Annexe 4

Johanne Vetter
Avenue de Collonge 22
1820 Territet

Conseil communal de Montreux
à l'attention de
Monsieur Tal Lüder
Président du Conseil communal
Grand-Rue 73
1820 Montreux

Territet, le 4 septembre 2023

Ma démission du Conseil communal de Montreux

Monsieur le Président du Conseil communal,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux,
Madame la Secrétaire du Conseil communal,

Je vous remets par la présente ma démission du Conseil communal de Montreux avec effet au 6 septembre 2023, date de ma dernière participation au Conseil communal.

J'ai pris beaucoup de plaisir à siéger au sein de ce Conseil ces deux dernières années. Cela m'a beaucoup apporté et je vous en remercie. Malheureusement, mon emploi du temps professionnel et l'organisation familiale ne me permettent actuellement plus de m'investir comme je le souhaiterais. C'est pourquoi je préfère me retirer maintenant.

Je vous souhaite à toutes et tous une belle suite de législature, faite de débats riches et constructifs, je l'espère.

En me réjouissant de partager cette dernière séance du Conseil communal de Montreux à vos côtés, je vous prie de croire, Monsieur le Président du Conseil communal, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux, Madame la Secrétaire du Conseil communal, à l'expression de mes sincères sentiments.

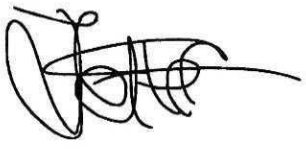

Johanne Vetter

Annexe 5

De : Luder Tal
Envoyé : jeudi, 29 juin 2023 11:09
À : Büchler Nicolas
Cc : Morier Céline; Kappeler Kelvin; Burkhart Matthieu
Objet : Démission de la commission permanente Communication et Organisation du Conseil (CCO)

Monsieur le Président du Conseil communal,

À la suite de mon élection à la présidence du Conseil communal, je vous annonce ma démission au 1er juillet 2023 de la commission citée en objet.

Je vous remercie de bien vouloir me confirmer que la forme électronique est valable.

Le président sortant et le président entrant de la CCO sont en copie pour information et suivi.

Avec mes meilleures salutations

--
Tal LUDER
Conseiller communal à Montreux
Groupe UDC Montreux
Président du groupe au Conseil
Vice-président UDC Montreux-Veytaux

De : Luder Tal
Envoyé : jeudi, 29 juin 2023 11:13
À : Büchler Nicolas
Cc : Morier Céline; Haldi Vincent
Objet : Démission de la Commission de gestion (COGEST)

Monsieur le Président du Conseil communal,

À la suite de mon élection à la présidence du Conseil communal, je vous annonce ma démission au 1er juillet 2023 de la commission citée en objet.

Je vous remercie de bien vouloir me confirmer que la forme électronique est valable.

Le président actuel de la COGEST est en copie pour information et suivi.

Avec mes meilleures salutations

--
Tal LUDER
Conseiller communal à Montreux
Groupe UDC Montreux
Président du groupe au Conseil
Vice-président UDC Montreux-Veytaux

Annexe 6

From: Géraldine Torchio <gtorchioch@yahoo.fr>
Sent: Thursday, August 31, 2023 20:45
To: Luder Tal
Cc: Haldi Vincent; Manzini Florian
Subject: Démission de la Cogest

Bonsoir Tal,

Par ce message, je confirme ma décision de démissionner de la Cogest pour cette rentrée politique.

Mon groupe proposera qelqu'un dans les plus brefs délais.

J'ai eu beaucoup de plaisir à collaborer avec toi et nos collègues au sein de cette commission et me réjouis de discuter de nos souvenirs communs autour d'un café un de ces jours.

Bonne soirée et bon courage pour la présidence.

Géraldine

Annexe 7

Démission de la Cogest

Pascal Rossier <pascal.rossier@plr-montreux.ch>

Wed 2023-08-30 16:25

To:Luder Tal <tal.luder@conseilmontreux.ch>;

Cc:Müller Olivier <mueller.olivier@gmail.com>;

Monsieur le Président,

Par le présent courriel, je vous informe de ma démission de la Commission de gestion avec effet immédiat. En effet, lors de la dernière assemblée générale du PLR Montreux-Veytaux du 9 juin 2023, j'ai été élu à la présidence de notre section. Cette fonction requiert un engagement relativement important et soutenu tout au long de l'année et j'ai choisi de concentrer mes efforts sur ma nouvelle fonction, raison pour laquelle je ne souhaite plus poursuivre mon engagement à la Cogest.

J'ai eu un immense plaisir à faire partie de cette commission permanente et à mieux comprendre le fonctionnement de notre administration. Ces deux années à la Cogest ont été très enrichissantes et riches en expériences humaines et politiques.

Avec mes cordiales salutations

Pascal ROSSIER
Président du PLR Montreux-Veytaux
Rue du Lac 124
1815 Clarens